



Genève, le 20 janvier 2021

Le Conseil d'Etat

6852-2020

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
Palais fédéral
3003 Berne

**Concerne : consultation sur la modification de la loi sur le génie génétique
(prolongation du moratoire en circulation d'organismes génétiquement
modifiés)**

Madame la Conseillère fédérale,

La consultation de votre département du 11 novembre 2020 relative à l'objet précité nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Vu les motifs exposés, notre Conseil se prononce favorablement au sujet de la prolongation du moratoire concernant la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés jusqu'au 31 décembre 2025.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

La présidente :



Anne Emery-Torracinta

Copie à : SekretariatBodenundBiotechnologie@bafu.admin.ch